

## UNION SYNDICALE FINANCIÈRE (1923-1931)

Amédée SIAUME  
(Beaumont, Puy-de-Dôme, 1889-Paris, 1944)  
président et administrateur délégué

Il débute avant la guerre de 1914 comme avocat de la CGT en compagnie de Pierre Laval avec lequel il restera lié.

En 1920, il est administrateur des Wagons foudres de Saint-Étienne et commissaire aux comptes de la Société industrielle d'armement, dans la même ville.

En 1921, il entre au conseil de la Société industrielle des verreries à vitre (Verreries Valentin Mesmer).

Il lance ensuite l'Union syndicale financière (1923) et divers avatars qui lui valent d'entrer notamment au conseil de :

Perles et pierres Fines Hindamian (1924),

l'[Énergie industrielle](#) (1926) — groupe montant de l'électricité —,

d'[Électricité et eaux de Madagascar](#) (1928),

de Bozel-Malétra (1929)

et des [Publications périodiques, imprimerie Desfossés](#) (1931).

Chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1926 au titre du ministère des Finances, il est promu officier en août 1936, sous le gouvernement Léon Blum, au titre des Travaux publics, malgré la faillite entre-temps de l'Union syndicale et avatars.

Maire de Chaumontel, Seine-et-Oise (1929-1935).

Nommé au conseil de l'[Ouenza](#) en octobre 1942 sous le gouvernement Laval.

Il est encore président de Desfossés et administrateur de l'Énergie industrielle lorsqu'il décède en mars 1944.

**Albert STOCKHAMMER**  
Vice-président et administrateur délégué

Né à Lyon VI<sup>e</sup>, le 24 novembre 1885.

Fils de Louis-Henri Stockhammer, marchand en soieries, et de Léonie Armandy.

Marié à Alger, le 16 mars 1911, avec Anne-Françoise Roux.

Veuf, remarié à Paris VIII<sup>e</sup>, le 24 juillet 1931, avec Lucienne Omer-Decugis.

Licencié ès sciences, ingénieur de l'École de Chimie de Lyon.

Négociant en fournitures électriques et industrielles à Alger (1912).

À l'origine du [Comptoir technique algérien](#) (S.A., 1919-1923) :

En parallèle, administrateur délégué de la [Société algérienne de gaz comprimés](#) (S.A., déc. 1912), filiale de L'Air liquide :

administrateur de la [Société tunisienne de gaz comprimés](#) (mai 1914),

et de la [Société marocaine de gaz comprimés](#) (déc. 1918),

puis de la [Société nord-africaine de gaz comprimés](#) (1919) :

fusion des filiales algérienne et tunisienne :

Administrateur de la Société égyptienne de gaz comprimés (mars 1920),  
de la Belge de l'Azote (1923).

Liquidateur de la Société nord-africaine (1923),

de la Centrale des Industries de l'Air Liquide et de l'Azote

et de la Société égyptienne.

Représentant de L'Air liquide à la [Stéarinerie et savonnerie de Lyon](#)  
et sa suite, la Société immobilière de la Mouche et Gerland.

Il fait ensuite carrière dans le groupe Siaume :

président de l'Union latine pour la finance et l'industrie (janv. 1925),

et vice-président de sa suite, l'[Union Trust](#) (juin 1928),

Vice-président et administrateur délégué de l'Union syndicale financière,

À ce titre administrateur de l'[Énergie industrielle](#) (avril 1926),

— nomination ratifiée en même temps que celle de Siaume —

de la Société hydro-électrique de Fure, Morge et Vizille (mai 1926),

président du [Trust immobilier de France](#) (juin 1926),

administrateur de la Compagnie d'électricité Industrielle (Électrindus) à Luchon (mai 1927)

Vice-président de l'[Union nord-africaine pour la finance l'agriculture et l'industrie](#),  
à Alger (mai 1927),

administrateur de l'Hydro-Electrique des Basses-Pyrénées (avril 1928)

de la Margarinerie Lutétia (mai 1928),

de l'Union électrique et financière (Unelfi)(juillet 1928),

administrateur du [Colonial Trust](#) (septembre 1928),

et de l'[Omnium lyonnais](#) (1928).

de Bozel-Malétra (mars 1929),

de la [Compagnie générale agricole nord-africaine](#) (mars 1929).

de la Société hydro-électrique de Lyon (juin 1929),

Président du Viager foncier (1930)

administrateur de la Société hydro-électrique du Sud-Est,

d'Athènes Immobilier, filiale de l'Omnium lyonnais (août 1930),

des [Publications Desfossés](#) (mai 1931),

du Bureau d'études pour les constructions navales (Brevets Yourkevitch)(jan. 1933)...

Il doit démissionner en 1941 de l'Énergie industrielle et de la Société Hydro-Electrique des Basses-Pyrénées.  
On le trouve autour de 1950 au Crédit du Maghreb, chez B.P.-Maroc, Marogel (Rousselot-Maroc), les Moulinages marocains... et toujours chez Bozel-Malétra.

Chevalier de la Légion d'honneur (janvier 1929).  
Conseiller du commerce extérieur (jan. 1931).  
Décédé à Paris XVI<sup>e</sup>, le 6 septembre 1976

*(Les Archives commerciales de la France, 5 mai 1923)*

Paris. — Modification. — Soc. dite SYNDICAT D'ÉTUDES FINANCIÈRES pour L'INDUSTRIE et le COMMERCE, 21, Auber. — La dénomination devient UNION SYNDICALE FINANCIÈRE. — 22 mars 1923. — *Loi*.

*(Les Archives commerciales de la France, 8 août 1925)*

PARIS. — Modification. — Soc. dite UNION SYNDICALE FINANCIÈRE, 66, La-Boétie. — Capital porté de 2 millions fr. à 5 millions fr. — 19 juin 1925. — *Loi*.

#### LEGION D'HONNEUR

Ministère des finances [Paul Doumer]

*(Journal officiel de la République française, 31 janvier 1926, p. 1435)*

#### Chevalier

Siaume (Amédée), administrateur délégué de l'Union syndicale financière ; 15 ans services militaires et de pratique professionnelle, dont 4 ans 4 mois de mobilisation. Titres exceptionnels : fondateur de la société qu'il dirige aujourd'hui, se consacre activement à la réalisation d'un programme de coopération financière d'une conception nouvelle dont les résultats, au point de vue des intérêts publics, ont été des plus heureux.

Société française des textiles néo-soie et néo-laine  
*(La Journée industrielle, 15 octobre 1926)*

Lille, 14 octobre. — Une assemblée s'est tenue hier dans les bureaux de la filature Le Blan pour lecture du rapport sur les apports de H. Grand, ingénieur à Lyon.

Premier conseil d'administration : président, M. Julien Le Blan, président du Syndicat des filateurs de coton ; vice-présidents, MM. Kiener, président de la chambre de commerce de Colmar ; Kempf, président de la chambre de commerce de Paris ; Mathon, président du Comité de la laine ; Crépy, filateur ; de Laboulaye, administrateur de la Banque d'Indochine ; de Lambert, ingénieur conseil ; Debray, administrateur de sociétés ; Morand, filateur à Fourmies ; Siaume, administrateur de l'Union syndicale financière ; Charles Tiberghien, filateur à Tourcoing ; Georges Vermels, filateur à Lille.

Rappelons que la société est au capital de 15 millions, divisé en 30.000 actions de 500 fr. et 7.500 parts.

---

Chronique financière  
[Plantations de Tan-Phong](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> novembre 1926)

Les sept participants sont ... l'Union syndicale financière...

---

Eia ! Alala !  
par Charles Maurras  
(*L'Action française*, 28 novembre 1926)

Georges Gressent-Valois, qui devait nous faire taire (« et tout de suite »), mais qui, depuis trois jours, rêve de nous faire parler, a perdu depuis longtemps la notion de son intérêt. Car son *eia Finaly, alala-Finaly* n'a réussi qu'à nous contraindre à lui demander des nouvelles d'Alexinsky, cet Alexinsky employé chez Finaly et chez Georges Gressent-Valois, véritable agent de liaison entre l'un et l'autre : son *eia Monzie, alala Monzie*, vaut-il beaucoup mieux ?

Si l'on se met en peine de savoir à quelle banque se font les opérations du Faisceau, l'on découvre que c'est, rue de La-Boétie, la banque de l'Union syndicale financière. Si l'on cherche les noms des administrateurs de cette banque, on s'aperçoit que tous les gros bonnets du Faisceau y sont : Serge André<sup>1</sup>, Jacques Arthuys<sup>2</sup>, Beurrier<sup>3</sup>, etc. Mais allez au bout de la liste et vous y voyez aussi M. François Combes.

M. François Combes est un ancien chef de cabinet de M. de Monzie. Premier point. Second point : l'aigrefin provocateur et agent double Georges Gressent-Valois a fait dans le monde religieux quelques dupes majestueuses. Il n'est pas inutile de leur faire connaître que, parmi les hauts patrons financiers de l'individu qui a trahi l'Action française et la France, figure le propre neveu die M. Émile Combes, demeuré fidèle au combisme et l'un des piliers de la Maçonnerie.

---

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 décembre 1926)

On annonce la mise en paiement le 15 décembre d'un acompte de 100 fr. brut pour les actions anciennes (net 88 fr. nominatif et 80 fr. 123 au porteur) et de 50 fr. brut pour les actions nouvelles 1<sup>re</sup> émission (net 44 fr. au nominatif et 41 fr. 931 au porteur).

---

<sup>1</sup> Serge André : de la Société anonyme André fils, fondée par son père, qui fut le premier importateur en France d'huile minérale de graissage. Affaire absorbée en 1935 par la Standard française des pétroles (Esso).

<sup>2</sup> Jacques Arthuys : chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, il est nommé après l'Armistice secrétaire général adjoint de la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing et directeur adjoint du Comité central de la Laine. Il s'intéresse aux questions monétaires et dirige de 1925 à 1927 le *Nouveau Siècle*, quotidien du Faisceau. Il disparaît ensuite des feux de la rampe.

<sup>3</sup> Jean Beurrier (et non *Beurier*) : administrateur du Trust immobilier de France (1928), émanation de l'Union syndicale financière. Par ailleurs, fondateur de la [Société financière de Madagascar](#) et de ses deux filiales spécialisées dans le café et le graphite.

Notre carnet financier  
[Plantations de Mimot](#)  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1927)

La souscription est garantie par un syndicat comprenant : ... Union syndicale financière...

---

Union syndicale financière.  
(*La Presse*, 1<sup>er</sup> avril 1927)

Approbation des comptes de 1926 se soldant, après amortissement intégral des frais de constitution, par un bénéfice net de 2 millions 339.468 francs contre 573.220 francs. Dividendes votés : 120 francs brut par action ancienne, 60 francs par action nouvelle et 90 francs par part.

Le capital a été porté de 5 à 10 millions en mai et de 10 à 20 millions en novembre (cette dernière tranche ne participant qu'aux bénéfices de 1927).

---

1927 (mai) : participation à la création de  
[l'Union nord-africaine pour la finance, l'agriculture et l'industrie](#), à Alger

---

Notes et réflexions  
(*Le Journal des finances*, 24 juin 1927)

Malgré la reprise de ces jours-ci, le marché est loin d'être très actif dans tous les compartiments. Il est des groupes qui s'évertuent à attirer comme ils peuvent l'attention du public sur leur papier. Ainsi l'Union syndicale financière a essayé lundi de galvaniser les cours de la Magnéto R. B. Suivant son habitude depuis que la Bourse est somnolente, elle a fait acheter avec fracas cent titres par la maison Sauvage au cours de 515, qu'elle revendait quelques minutes après par Chanlaire à 507. L'Union syndicale est-elle même parvenue à liquider ce jour-là par Chanlaire tous les titres achetés par Sauvage ?

---

Nouvelles sociétés indochinoises  
[Plantations d'hévéas de Chalang](#)  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

Administrateurs : ... ... l'Union syndicale financière...

---

Notre carnet financier  
[Société indochinoise des Plantations de Kantroy](#)

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1927)

Les premiers administrateurs sont : ... l'Union syndicale financière.

---

BITUME LIQUIDE  
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : 103, FG ST-HONORÉ, PARIS  
(Le Siècle, 29 octobre 1927)

Augmentation de capital de 3.000.000 de francs

.....  
Les souscriptions sont reçues à la :

Banque d'extension commerciale et industrielle, 113, rue Réaumur ;

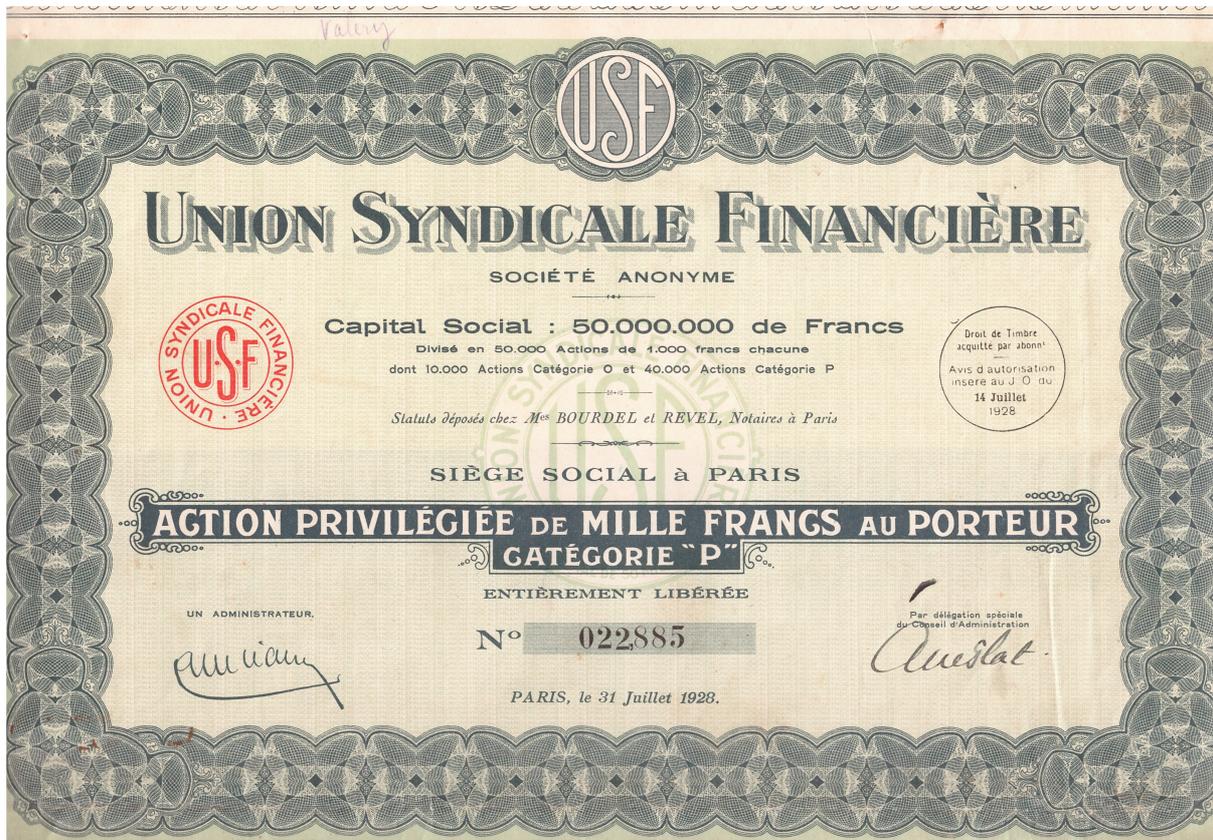
Société financière des Pays Latins, 9, avenue de l'Opéra ;

Union syndicale financière, 66, rue de La-Boétie.

---

1928 (juillet) : transformation de la FINANCIÈRE D'ETUDES ET DE CONTRÔLE  
en [TRUST IMMOBILIER DE FRANCE](#)  
Siège transféré du 6, Monceau au 66, La-Boétie  
Capital porté de 1 à 20 MF

---



Coll. Jacques Bobée

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE  
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social : 50.000.000 de francs

Divisé en 50.000 actions de 1.000 francs chacune dont 10.000 actions catégorie O  
et 40.000 actions Catégorie P

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 14 juillet 1928

Statuts déposés chez M<sup>es</sup> Bourdel et Revel, notaires à Paris

SIÈGE SOCIAL à PARIS

ACTION PRIVILEGIÉE DE MILLE FRANCS AU PORTEUR

CATÉGORIE "P"

Un administrateur (à gauche) : Am. SIAUME (?)

Un administrateur (à droite) : ?

PARIS, le 31 juillet 1928.

Vieillebard, impr. Paris



[www.scripofrance.com](http://www.scripofrance.com)

Signature de droite : Louis Boemare (?)

---

1928 (septembre) : CRÉATION DU COLONIAL TRUST

---

LÉGION D'HONNEUR

Travaux publics

(*Journal officiel de la République française*, 27 janvier 1929)

Chevaliers

Stockhammer (Albert), administrateur de sociétés hydro-électriques ; 29 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

---

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE ET BOZEL-MALÉTRA

(*Le Journal des débats*, 3 mars 1929)

De récentes négociations ont abouti à l'acquisition, par l'Union syndicale financière, des 45.000 actions de Bozel-Malétra que détenait la Société suisse de produits chimiques Lonza.

On annonce, d'autre part, l'introduction prochaine au Parquet des actions de la Société Union Trust, au capital de 50 millions, filiale de l'Union syndicale financière.

Un nouveau trust se lève donc à l'horizon boursier. S'il est exact, comme on le dit, qu'il doive, quant à la composition de son portefeuille et au détail de ses opérations, apporter toutes les clartés que nous n'avons cessé de tenir ici pour l'indispensable garantie du public, son succès sera de bon aloi.

L'essentiel est que les promesses soient tenues. Nous l'espérons pour notre part.

NÉCROLOGIE  
M. Paul Kempf <sup>4</sup>  
(*Le Gaulois*, 17 mars 1929)

Des couronnes étaient adressées à profusion par la chambre de commerce de Paris, l'Union syndicale des tissus, à son président ; le personnel des établissements Kempf ; la Foire de Paris ; le Comité français des expositions ; l'Union syndicale financière ; le conseil d'administration de la Caisse d'amortissement ; le conseil du port autonome du Havre ; la section française de l'Exposition de Rotterdam ; le conseil municipal de Louveciennes, etc.

.....

*Louis* Barthélémy Jean Baptiste BOEMARE, directeur général

Né à Rouen, le 27 août 1868.

Fils de Lucien, Téléphore Boemare (1824-1888) et d'Euphrosine, Eugénie Gazer (1835-1878).

Marié à Bruxelles, le 10 octobre 1897, avec Marie Rosalie Gonset.

Employé au Comptoir d'escompte à Rouen.

Commissaire des comptes de la [Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc](#) (déc. 1910-1946).

Directeur de la succursale de Paris de la Banque espagnole de crédit (1914), puis directeur de la Banque française et espagnole (mars 1920), dissoute en 1928.

Liquidateur de la Blanchisserie du Havre (jan. 1918), créée en 1907.

Administrateur de l'Énergie électrique du Sud-Ouest (1920-1930),

et de la [Compagnie générale industrielle](#) (1921-1946),

Commissaire des comptes des Tabacs des Philippines (mars 1926)

Administrateur du [Trust immobilier de France](#) et de l'[Union Trust](#) (mars 1929).

Représentant l'Union syndicale financière à l'assemblée générale de Bozel-Malétra (mai 1930),

Administrateur délégué de l'Omnium métallurgique et industriel (1931-1932)

Liquidateur de la Documentation et surveillance financières (mai 1946), Sarl qui semble avoir été créée sous l'Occupation pour fournir du conseil en gestion de portefeuille.

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 3 mai 1930, p. 4951).

Décédé à Paris IX<sup>e</sup>, le 1<sup>er</sup> octobre 1946 (acte 845).

<sup>4</sup> Jean *Paul* Kempf (Moyenmoutier, 1856-Paris 1929) : marchand de tissus en gros à Paris (Kempf frères). Personnage très en vue, il fut administrateur de l'Union Trust, filiale de l'Union syndicale financière. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE  
(*Le Journal des finances*, 20 mars 1929)  
(*La Journée industrielle*, 27 mars 1929)

Les comptes de l'exercice 1928 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 26 mars, sous la présidence de M. Amédée Siaume, président du conseil d'administration, assisté de M. Albert Stockhammer, vice-président.

Le bilan au 31 décembre 1928 se totalise par 101.799.424 fr. 55, contre 73.093.366 fr. 39 en 1927.

Les produits de 1928 atteignent 8 millions 633.038 fr. 44, contre 6.575.459 fr. 81 en 1927.

Le bénéfice net est de 5.638.428 fr. 07, contre 4.198.549 fr. 21 en 1927.

Les réserves figurent pour 11.274.592 fr. 82.

Après un report à nouveau de 2 millions 369.812 fr. 49, le dividende est fixé à 120 fr. par action et 21 fr. 425 par part.

M. Louis Boemare, directeur général, a donné lecture du rapport du conseil, lequel, très documenté, donne d'intéressants renseignements sur les filiales et les opérations traitées.

Il signale que le capital a été porté, au cours de l'exercice, de 20 à 50 millions et que les 30.000 actions nouvelles ont été émises jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1929.

Les dividendes seront mis en paiement le 1<sup>er</sup> mai prochain, contre le paiement du coupon n<sup>o</sup> 10 aux actions privilégiées n<sup>o</sup> 1 à 20.000 et du coupon n<sup>o</sup> 8 pour les parts.

---

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mars 1929)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 28 mars, sous la présidence de M. Amédée Siaume, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, clos le 31 décembre dernier, accusant un bénéfice net de 5.638.428 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 546 francs. La répartition suivante a été décidée : réserve légale 281.921 francs ; 7 % aux actions, 1 million 400.000 francs ; report à nouveau. 2.369.812 fr. ; sur le solde de 1.587.241 francs ; tantièmes, 158.669 francs ; 70 % aux actions, 1 million ; 30 % aux parts, 426.572 francs.

Le dividende brut ressort ainsi à 120 francs par action et 21 fr. 425 par part. Il sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain contre remise du coupon 10 des actions et 8 des parts.

Le conseil, arrivé à terme de mandat, a été réélu en son entier.

Le conseil, dans son rapport, se félicite des résultats obtenus au cours de l'exercice. Il rappelle que le but principal de la société est la gestion des portefeuilles et que le nombre des adhérents ne cesse de s'accroître.

Au cours de l'exercice a été fondé l'Union Trust, filiale qui a pour objet l'investissement de son capital social dans un grand nombre de valeurs cotées. Les résultats du premier exercice social, clos le 30 juin 1928, ont permis, quoique l'exercice n'ait porté que sur six mois, de reporter à nouveau plus de 200.000 francs après amortissements des frais de constitution et d'augmentation du capital social.

Le Trust Immobilier de France a pu s'assurer dès le début, à des conditions avantageuses, le contrôle de différentes affaires immobilières intéressantes et porte actuellement son capital de 20 à 40 millions.

La Société a également contribué dans une large mesure à la constitution du Colonial Trust\*, au capital de millions. Le Colonial Trust s'est déjà intéressé dans 45 entreprises coloniales d'activité très variée.

Enfin, l'Union syndicale financière a participé à la constitution de l'Union nord-africaine\*, au capital initial de 3 millions, qui, dès son premier exercice clos le 31 décembre dernier, a pu rémunérer son capital.

Le groupe de l'Union Syndicale est enfin devenu, toujours au cours de l'exercice, l'un des actionnaires les plus importants de la Société Bozel-Malétra, Une participation importante a été prise dans la Compagnie d'électricité industrielle.

---

Mines de Cessous  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 avril 1929)

Les actions et les parts ont été introduites au Marché en banque au comptant le 28 février 1929 sous l'égide de la Banque de l'union syndicale.

---

## UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 MAI 1929  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1929)

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION sur l'exercice clos le 31 décembre 1928

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à l'article 31 de nos statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice 1928, ainsi que les diverses résolutions sur lesquelles vous aurez à vous prononcer.

Avant d'aborder les communications que nous devons vous faire, nous vous demanderons de vous associer à nous pour rendre hommage à la mémoire de notre regretté président honoraire, M. Paul Kempf, décédé postérieurement à la convocation de cette assemblée, et qui fit partie, pendant cinq années, du conseil d'administration de notre société.

Il fut avec nous ce qu'il a été à la tête de la chambre de commerce de Paris, qu'il présida pendant quatre ans. Son affabilité et son extrême courtoisie qui lui conciliaient tous les cœurs, l'autorité dont il jouissait, la haute expérience, ses nombreuses relations, le dévouement qu'il ne cessait de témoigner à nos intérêts, nous rendaient son concours des plus précieux et des plus agréables.

Nous renouvelons en votre nom, à la famille de M. Kempf, nos condoléances les plus attristées.

Les résultats dont vous allez prendre connaissance, témoignent clairement de la situation florissante de votre groupement, dont la puissance n'a cessé de s'accroître.

Son but principal : la gestion des portefeuilles

« Réunir le plus grand nombre de personnes gérant elles-mêmes leur fortune, chacune d'elles conservant son indépendance absolue », telle est, vous le savez, la formule fondamentale de votre société. La confiance et l'empressement, de jour en jour plus manifestes de nos adhérents, sont dus à l'application consciencieuse de ce programme, qui consiste à donner à ceux qui viennent nous, l'assurance que les intérêts

qu'ils veulent bien nous confier sont en bonnes mains, à les aider, à les conseiller utilement dans l'emploi de leurs disponibilités, et à surveiller leur portefeuille pour augmenter le volume et le rendement par toutes opérations opportunes.

Il convient de reconnaître que la rapidité de notre développement à totalement dépassé nos prévisions et que nous avons eu à fournir un sérieux effort, pour faire face aux obligations qui en résultaient : mais la crise de croissance que vous avons subie et dont, somme toute, nous devons nous féliciter, à heureusement pris fin et chaque jour améliore notre organisation matérielle.

Créée depuis six ans, au capital de 100.000 fr., notre société poursuit aujourd'hui son septième exercice, avec un capital de 50 millions, et ce n'est pas sans une réelle satisfaction que nous pouvons jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru et l'évolution du groupement amical du début.

Nous vous disions déjà, l'an dernier, que nos locaux étaient devenus insuffisants pour l'extension de nos différents services. Malgré l'acquisition d'une partie de l'immeuble mitoyen 64 bis, rue La-Boétie, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de surélever de trois étages l'immeuble que nous occupons du 66 de la même rue et de faire établir une galerie dans le hall de notre société et de ses principales filiales : l'Union Trust, le Colonial Trust, le Trust Immobilier de France, l'Union Nord-Africaine.

Notre groupement a encore une belle marge de développement, si l'on tient compte du morcellement du capital en France. Les fortunes privées se répartissent à l'infini, partagées entre les diverses classes sociales. Les fonds d'État nominatifs sont possédés par plus de 1.500.000 personnes ; les porteurs de rente d'État sont au nombre de 7 millions ; les détenteurs de titres de chemins de fer comptent par millions. Les obligations de la Ville de Paris sont entre les mains de 4.000.000 de porteurs environ.

Une telle diffusion permet d'apprécier le nombre de personnes que notre programme est susceptible d'intéresser.

Notre clientèle se compose des éléments les plus variés, depuis le modeste épargnant jusqu'à l'administrateur de portefeuilles importants. Le contact permanent, que nous gardons avec elle, nous a permis de constater combien, depuis plusieurs années, s'était profondément modifiée la mentalité des possédants.

#### La base de toute gestion de fortune

À la notion fondamentale de revenu rémunérateur et régulier, qui doit être à la base de toute gestion de fortune, s'est progressivement substituée la recherche d'une plus-value immédiate du capital.

Ce changement de mentalité provient en partie de la modification des conditions générales d'existence, de la cherté croissante de la vie où, en termes plus exacts, de la réduction du pouvoir d'achat de notre monnaie : mais il ne faut pas négliger le facteur le plus important : les exigences de plus en plus excessives de la fiscalité à l'égard des revenus, exigences qui ont fini par décourager les possédants.

Il semble cependant que, depuis l'heureuse stabilisation du franc, une légère amélioration se manifeste. En ce qui nous concerne, nous travaillons de notre mieux à ramener nos clients vers les principes traditionnels de saine gestion d'un portefeuille.

Nous ne prétendons pas innover, mais nous voyons qu'il n'est, pour un capitaliste, qu'une façon de gérer sa fortune : choisir des valeurs saines, assises sur de solides réserves, en évitant de se laisser entraîner par l'engouement du public pour tel ou tel groupe de valeurs à la mode : alléger son portefeuille d'une partie des titres qu'il renferme, toutes les fois que se présente la possibilité de remployer le produit de la vente en titres de même classe, procurant un revenu supérieur ; racheter, le cas échéant, le titre précédemment vendu, si des fluctuations du marché rendent favorable l'arbitrage en sens inverse, toujours considéré du point de vue du revenu. En somme, faire son bilan, moins en considérant la valeur de son portefeuille au cours du jour, qu'en calculant le revenu net obtenu dans l'année.

Un portefeuille bien géré d'après ces principes doit, chaque année, donner au revenu supérieur à celui qu'il a fourni antérieurement et comme, en fin de compte, le prix d'un titre de bonne classe est fonction du dividende, l'augmentation du revenu global du portefeuille conduit forcément à un enrichissement en capital.

La gestion d'un portefeuille suivant ces procédés, si elle es exemptée des émotions que comporte la spéculation, exige, à côté d'une connaissance approfondie des marchés français et étrangers, un travail et une attention soutenus, et nombreux sont les possédants qui ne disposent pas du temps ni des éléments suffisants : c'est à leur intention que nous avons été amenés à créer les divers trusts dont nous allons vous entretenir et qui utilisent exactement la méthode de gestion que nous venons de préconiser.

#### Création de filiales — Sociétés de portefeuille

Lors d'un voyage qu'il fit aux États-Unis, votre président avait pu se rendre compte de l'extension qu'avait prise, dans ce pays, l'institution des trusts de valeurs mobilières, et de la faveur que rencontrent depuis plusieurs années, auprès du public, les titres des nombreux « Investments Trusts » ou « Securities Trusts » ; faveur justifiée, puisque le Trust offre le double avantage d'assurer à ses adhérents une participation dans un grand nombre d'affaires sélectionnées et le maximum de sécurité, par la répartition des risques sur des placements de natures diverses.

Ce système est appliqué également avec succès en Grande-Bretagne et en Suisse, et l'U. S. F., dont le but est de défendre les intérêts de ses clients, se devait de le faire triompher en France. C'est pourquoi elle a présenté à ses adhérents, au cours de l'exercice, sa première filiale : l'Union Trust.

Union Trust\*. — Nous croyons opportun de rappeler ici les bases de cette affaire pour tous ceux qui, venus récemment à nous, n'ont pu s'y intéresser à ses débuts. L'Union Trust est une société anonyme au capital de 50 millions, divisé en 50.000 actions de 1.000 fr., dont 15.000 ordinaires et 35.000 privilégiées.

C'est un trust de placement qui a pour but d'investir son capital social en un grand nombre de valeurs cotées, et d'obtenir, pour ses actionnaires, des revenus importants en même temps qu'une évidente sécurité due à la division des risques.

Cette sécurité est assurée, en premier lieu, par les restrictions statutaires suivantes :

a) le capital sera investi seulement en valeurs cotées ;  
b) la Société ne pourra investir, dans une même affaire, que 4 % au maximum du montant de son capital ;

c) à chaque catégorie d'entreprises : valeurs de banques, transports, électricité, mines, métallurgie, produits chimiques, pétroles, caoutchoucs, etc., la société ne peut pas consacrer plus de 10 % de son capital, et dans certains cas, 5 %.

d) la société s'interdit toutes opérations de Banque, tout contrôle d'affaires et toute majorité d'entreprises.

D'autres facteurs interviennent pour compléter ces mesures de protection : choix judicieux des titres, d'après leur valeur intrinsèque, liquidité de l'affaire, possibilité pour chaque porteur de déterminer lui-même la valeur de l'action Union Trust, puisque la Société publie, chaque année, la composition de son portefeuille,

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de ne pas établir de confusion entre le « trust de sécurité » et la « holding ».

Nous venons de définir ci-dessus les principales caractéristiques du trust de sécurité : la holding, au contraire, ne se soumet, en général, à aucune restriction statutaire. Elle a fréquemment pour raison d'être initiale l'opportunité offerte à un groupe industriel ou financier, qui détient, moyennant une immobilisation importante, le contrôle d'une ou plusieurs sociétés, de liquider les deux tiers ou les trois quarts de la somme investie, sans perdre le contrôle de ses filiales.

L'Union Trust a tenu sa première assemblée générale, le 30 octobre dernier, l'exercice terminé au 30 juin 1928 n'ayant porté que sur six mois.

Les résultats ont été des plus encourageants, puisqu'ils ont permis, après amortissement sur les frais de constitution et d'augmentation de capital, de faire un report à nouveau supérieur à 840.000 (?) francs.

L'introduction à la Cote officielle des actions privilégiées de l'Union Trust, réalisée le 5 mars, a rencontré le succès que nous avions prévu et qui doit donner toute satisfaction à nos adhérents.

Nous pouvons déjà indiquer qu'aux cours de Bourse actuels, le portefeuille présente sur le prix d'inventaire une plus-value importante, qui le met hors d'atteinte de toute fluctuation prévisible du marché.

Indépendamment de cette plus-value latente, les bénéfices effectivement encaissés, sur coupons et postes de portefeuille entièrement liquidés, permettent, dès à présent, de prévoir, pour l'exercice en cours, la répartition d'un dividende de 6 %, sur lequel un acompte vient d'être distribué.

Trust immobilier de France\*. — Cette société anonyme, au capital de 20 millions, divisé en 40.000 actions de 500 fr., dont 12.000 ordinaires et 28.000 privilégiées, a pour but essentiel d'investir son capital en titres de Sociétés foncières et immobilières. Il a pu s'assurer, dès le début à des conditions très avantageuses, le contrôle de différentes affaires immobilières possédant des terrains et immeubles admirablement situés, et les opérations réalisées sont telles que la valeur intrinsèque des actions est déjà largement supérieure à leur montant nominal.

La sécurité, offerte par les opérations foncières et immobilières prudemment étudiées, est suffisante pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'augmenter encore par une politique de grande division des risques.

Le Trust a bénéficié de la faveur dont jouissent actuellement, auprès du public, toutes les entreprises de ce genre, et le placement a également obtenu, parmi nos adhérents, le plus grand succès. Son capital et porté, en ce moment même, de 20 à 40 millions. Il s'agit là d'une affaire d'avenir présentant de très brillantes perspectives.

Nous estimons intéressant de citer ici quelques extraits du rapport soumis par le conseil d'administration à l'assemblée générale du 22 mars :

« Avant de vous présenter les résultats du présent exercice, nous croyons devoir vous donner quelques indications sur les participations dans lesquelles se trouve engagé le Trust immobilier de France :

Société immobilière du Grand Palais (au capital actuel de 6.000.000 de francs). Cette société possède actuellement en cours de démolition 4 immeubles portant les numéros 23, 25 et 27, de l'avenue Victor-Emmanuel et 6 de la rue Jean-Goujon, d'une superficie globale de 2.822 mètres carrés.

La Société immobilière du Grand Palais a étudié sous le contrôle de notre service technique, l'édification d'un vaste building moderne, dont dotera l'avenue Victor-Emmanuel d'une construction digne de ce beau quartier de Paris.

Nul doute qu'étant donné les conditions exceptionnellement avantageuses auxquelles ont été apportés à la Société Immobilière du Grand-Palais les terrains de l'avenue Victor-Emmanuel, cette opération ne laisse dans un avenir prochain une source de profits importants pour notre société.

Société immobilière de la Porte de Boulogne (au capital actuel de 2.350.000 francs). — Cette société possède un vaste terrain de 3.713 mètres carrés en bordure de l'avenue Jean-Baptiste-Clément, à Boulogne-sur-Seine, à proximité du rond-point de Boulogne.

La société procède actuellement à l'édification de divers immeubles et elle a pu passer ses marchés avant la hausse générale du coût de la construction qui s'est manifestée ces temps derniers.

Viager foncier\*. — Notre société a pris une large part dans la dernière augmentation de la Société anonyme Le Viager foncier, dont le siège social est à Dijon.

Cette Société possède en toute propriété ou en nue propriété une centaine d'immeubles à Paris et dans toute la France, acquis au moyen d'opérations viagères depuis sa fondation, qui remonte à 1923. Son actif immobilier, qui figure au bilan pour 6.000.000 de francs, a déjà enregistré une notable plus-value.

Jusqu'ici, les bénéfices réalisés ont été constamment consacrés aux amortissements.

L'augmentation de capital récente, qui a porté le capital de 3.500.000 à 7.000.000 de francs, va permettre de poursuivre le programme social tout en répartissant les risques et les frais généraux sur un plus grand nombre d'affaires.

Votre conseil pense donc avoir réalisé une excellente opération en vous intéressant à cette société.

La Société des immeubles de Paris nous a paru présenter le type de l'affaire immobilière ancienne, possédant des réserves importantes et gérée de façon tout à fait brillante par un conseil particulièrement actif.

Les résultats financiers ont été constamment en s'améliorant et lors de l'assemblée extraordinaire de janvier dernier, le président du conseil a laissé entrevoir que les bénéfices de l'exercice 1928 seraient encore en sensible augmentation.

Ces diverses opérations, ainsi que les nombreux projets actuellement à l'étude et sur le point d'aboutir, offrent, comme vous pouvez vous en rendre compte, de larges possibilités de développement pour l'avenir de notre société.

Colonial Trust\*. — L'U. S. F. a contribué, cette année, dans une large mesure, à la constitution d'une autre filiale, le Colonial Trust, société anonyme au capital de 25 millions, divisé en 75.000 actions ordinaires et 175.000 actions privilégiées de 100 francs chacune. Son objet est de faire toutes opérations d'achat, de vente, de souscription de titres, principalement de sociétés coloniales.

Comme pour l'Union Trust, la sécurité du titre résulte de la division des risques, assurée également, mais avec une élasticité un peu plus grande, par de sévères restrictions statutaires qui, aux termes de l'article 3 des statuts, obligent la société à n'investir dans une même entreprise que 5 % de son capital, s'il s'agit d'une valeur cotée, et 2 1/2 %, s'il s'agit d'une valeur non cotée.

D'autre part, le Colonial Trust ne peut consacrer plus de :

20 % de son capital nominal à des valeurs d'une même colonie ou pays de protectorat français.

20 % de son capital nominal à des valeurs d'un même groupe de colonies d'un pays étranger.

Une répartition géographique judicieuse, la diversité des entreprises dans lesquelles le Colonial Trust engage ses capitaux, le patronage des sociétés auxquelles il s'intéresse, sont autant de facteurs qui déterminent la sécurité d'un tel placement et s'ajoutent à l'expérience et aux relations de ses dirigeants.

Au cours de l'année 1928, le Colonial Trust a pu s'intéresser, dans ces conditions, à 65 entreprises coloniales : 4 sociétés d'électricité, 4 compagnies minières, 17 plantations diverses de caoutchouc, thé, café, riz, manioc, mimosa, etc., 9 organisations bancaires ou sociétés financières, 2 sociétés foncières, 2 d'alimentation, 2 de transports, 2 de textiles, 3 industrielles. Les participations ci-dessus énumérées sont portées au bilan au prix de revient.

De plus, le Colonial Trust détient en portefeuille, du fait de sa participation dans 19 de ces sociétés : 7.568 parts bénéficiaires, dont 7.326 figurent pour mémoire à son bilan, et dont la valorisation constitue une réserve latente d'une importance Indéniable.

Les sociétés ci-dessus mentionnées ont leur exploitation à Madagascar, aux Nouvelles-Hébrides, au Maroc, en Indochine, en Algérie, au Congo, en A. O. F., etc. ainsi que dans diverses colonies étrangères, belges et hollandaises.

Nous pensons que la formule du Colonial Trust est appelée à rendre de grands services à l'actionnaire français qui recherche des placements coloniaux et nous sommes heureux du succès qu'ont rencontré ces titres auprès de nos adhérents.

Union Nord-Africaine, — La remarquable prospérité de notre bel empire nord-africain et l'opportunité d'offrir aux ressources énormes, qui s'y créent chaque année, un emploi autre que l'acquisition de terres cultivables ou d'immeubles qui, jusqu'à présent, en constituait l'utilisation habituelle, nous ont conduits à participer avec de hautes personnalités algéroises, à la création, en 1927, au capital de début de 3 millions, de l'Union Nord-Africaine pour la Finance, l'Agriculture et l'Industrie, avec siège, social 4, boulevard Laferrière, à Alger.

Cette société, à laquelle nous servons de correspondants à Paris, a, dès sa constitution, obtenu d'excellents résultats et est en état, dès son premier exercice clos le 31 décembre 1928, de rémunérer son capital.

Elle a porté entre-temps ce capital à 5 millions et procède, en ce moment, à une nouvelle augmentation de 3 à 10 millions. Si son développement se poursuit comme nous l'espérons, nous serons en mesure d'offrir à nos adhérents d'y participer.

#### IMPORTANCE DES OPÉRATIONS TRAITÉES

L'importance de nos diverses sociétés filiales ou associées, lesquelles représentent aujourd'hui, jointes à notre propre maison, plus de 900 millions de capital nominal ou réserves, et le nombre considérable de nos adhérents disposés à engager des capitaux à notre suite, autorisent notre groupement à poursuivre maintenant des opérations de grande envergure et dont certains, qui ne connaissent pas nos moyens d'action, ont été surpris.

Nous citerons, par exemple, l'opération récente qui nous a permis de ramener en mains françaises un paquet notable d'actions de la Société bien connue Bozel-Maletra que détenait depuis longtemps une société électrochimique suisse.

Cet achat, portant sur plus de 40 millions de francs, a été traité par l'U. S. F. avec le concours de ses filiales ; nous avons pu ainsi enrichir le portefeuille de nos sociétés d'une participation de premier ordre, et classer un bon nombre de ces excellents titres, parmi ceux de nos adhérents qui nous ont consulté à ce moment, pour l'emploi de leurs disponibilités.

Notre groupe est ainsi devenu un des actionnaires les plus importants de la Société Bozel-Maletra, qui vient d'inviter votre président et votre vice-président à siéger dans son conseil d'administration.

Nous avons pu, de même, prendre une forte participation dans la Compagnie d'électricité industrielle (Électrindus)\*, l'une des premières affaires hydro-électriques de France, dont nous attendons les meilleurs résultats.

La réalisation d'opérations d'un tel volume ne peut se faire que grâce à la puissance que donne, pour traiter des achats de titres de très belle qualité, la réunion des capitaux qui permet, en raison même de l'importance des acquisitions effectuées, d'obtenir des conditions avantageuses, Et ce qui serait impossible pour un capitaliste isolé, devient accessible à un groupement organisé, comme l'est le nôtre, à l'heure actuelle.

#### BILAN

.....  
Au cours de l'exercice, le personnel a continué apporter à la maison, malgré des conditions matérielles de travail assez difficiles, son meilleur concours et nous tenons à l'en remercier.

Votre Société venant d'achever son sixième exercice, le mandat de votre conseil d'administration est arrivé à expiration, et vous devez, aux termes de l'article 20 des statuts, soumettre le conseil tout entier à la réélection. En conséquence, nous vous proposons de donner quitus définitif de leur gestion à tous les administrateurs sortants,

et de nommer administrateurs de votre société : MM. Amédée Siaume, Albert Stockhammer, Jean Beurrier, Louis Chartier, François Combes, François Férier, Albert Garnier, Charles Lépine, Frédéric Thouvenin, le baron de Traversay<sup>5</sup>, Jean Vignes.

Il vous appartient, en outre, de désigner, aux termes de l'article 30 des statuts, les commissaires aux comptes pour l'exercice 1929 et de fixer leur rémunération. MM. Henri Léon, Lamoussière et Rivier sont rééligibles.

Nous vous rendrons compte verbalement des opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Nous vous demandons de nous en donner acte et de nous renouveler, pour l'exercice, 1929, les autorisations prévues par la loi.

Le conseil d'administration.

---

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE  
(*Les Potins de Paris*, 2 juin 1929)

Les comptes de l'exercice 1928 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 mars sous la présidence de M. Amédée Siaume, président du conseil d'administration, assisté de M. Albert Stockhammer, vice-président.

.....

---

(*Le Journal des finances*, 21 mars 1930)

Hors-cote, on échange l'Union syndicale financière vers 2.150 l'action et 1.750 le quart de part. À l'assemblée du 2 avril, le conseil proposera de maintenir le dividende à 120 francs par action, s'appliquant sur un capital porté de 20 à 50 millions, tandis que celui des parts sera de 53 fr. 55 brut contre 21 fr. 425.

---

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 avril 1930)  
[résumé du rapport *in extenso* ci dessous]

L'assemblée ordinaire des actionnaires a eu lieu le 2 avril sous la présidence de M. Amédée Siaume, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde bénéficiaire de 7.446.133 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 2.369.812 fr., formant ainsi un total disponible de 9.815.945 fr., contre 5.678.974 fr. pour l'exercice précédent.

Le dividende a été arrêté à 120 fr. par action P, à 67 fr. 50 par action O et à 55 fr. 55 par un quart de part. Ces dividendes seront mis en paiement à la date que fixera le conseil et, en tout cas, à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain, contre remise du coupon 11 des actions et du coupon 2 des parts

Il a été reporté à nouveau 2.300.987 fr.

MM. Charles Lépine et Frédéric Thouvenin, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport indique qu'en dépit de la crise boursière qui a sévi en 1929, les résultats obtenus sont satisfaisants et marquent une progression sensible sur ceux de l'exercice précédent.

---

<sup>5</sup> Conrad-Joseph de Traversay (1864-1940) : administrateur de sociétés, commissaires aux comptes du Crédit français (1911-1922). Voir [encadré](#). Administrateur, avec Siaume, des Perles et pierres fines Hindamian (1924).

Le rapport passe en revue ensuite les différentes participations de la Société.

L'Union Trust a distribué un dividende de 6 %, soit 60 fr. brut par action privilégiée ancienne et de 47 fr. 75 par action privilégiée nouvelle. La situation au 31 décembre 1929 fait ressortir pour les six premiers mois de l'exercice en cours un bénéfice de 2.450.000 fr. Le portefeuille accuse en outre une plus-value appréciable sur la somme pour laquelle il figure au bilan.

Le Trust Immobilier de France a porté son capital de 20 à 40 millions. Son activité continue à se développer de façon satisfaisante et les perspectives d'avenir paraissent des plus encourageantes. Ce trust possède des participations importantes dans diverses affaires immobilières en pleine activité,

Pour le Colonial Trust\*, l'exercice clos le 30 juin 1929, premier exercice social, a été une période d'investissements en valeurs coloniales en raison des bas cours pratiqués sur le marché qui ont permis de bons achats.

L'Omnium métallurgique et industriel\* a distribué, pour l'exercice au 31 décembre dernier, un dividende de 18 fr. brut par action ancienne et de 80 fr. par 1/10<sup>e</sup> de part.

L'Union syndicale a participé dans une large mesure à l'augmentation de capital de 7 à 13 millions du Viager Foncier, dont elle a pu mettre en portefeuille un certain nombre de parts bénéficiaires inscrites au bilan pour 1 franc. Cette société s'intéresse surtout aux achats d'immeubles (nue propriété et toute propriété) payables par versement d'une rente viagère. L'exploitation rationnelle des immeubles acquis permet à la société d'encaisser des loyers d'un montant global supérieur à celui des rentes servies. D'autre part, la plus-value que prennent les immeubles, jusqu'au moment où ils deviennent propriété définitive de la société, constitue un bénéfice latent.

L'Union syndicale a participé à la transformation en société anonyme des Établissements Chaise et Cie\*, dont le chiffre d'affaires a atteint 20 millions de francs en 1929. Cette société a dû, l'an dernier, construire une troisième usine pour satisfaire aux demandes de sa clientèle.

L'Union syndicale possède également depuis la fin du dernier exercice un paquet important d'actions Bozel-Malétra.

L'Électricité industrielle, société dans laquelle l'Union syndicale a conservé des intérêts, a poursuivi avec activité en 1929 le développement de son programme d'études et de travaux.

---

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE  
(*Le Journal des débats*, 4 avril 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, faisant ressortir un bénéfice net de 7.448.133 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 2 millions 369.812 francs, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 2 avril. Après un report à nouveau de 2.500.987 francs, le dividende a été fixé à 120 francs brut par action « P », à 67 fr. 50 par action « O » et à 53 fr. 55 par quart de part bénéficiaire.

---

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 1930  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 avril 1930)

Ainsi que l'*Information* en a déjà rendu compte, les actionnaires de cette Société se sont réunis le 2 avril 1930 en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Amédée

Siaume, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents, MM. Georges Berthoud et Raoul Bérenger, comme scrutateurs.

10.579 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture a été faite par M. Louis Boemare, directeur général, du rapport du conseil d'administration.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunie en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à l'article 31 de nos statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice 1929, ainsi que les diverses résolutions sur lesquelles vous aurez à vous prononcer.

Nous avons, l'an dernier, exposé longuement les raisons qui ont déterminé la conception et l'application de notre programme ; contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la gestion d'une quote-part du portefeuille français, tant par notre propre société que par nos filiales, sociétés de placement créées suivant le principe des trusts de sécurité anglo-saxons.

Le développement de ce programme conduit l'Union syndicale financière à jouer le rôle, qui s'accroîtra d'année en année, d'un important omnium comprenant, à côté d'investissements dans diverses affaires industrielles spécialisées, des participations dans des organismes de nature à s'adapter aux formules nouvelles que nous préconisons.

En dépit de la crise boursière qui a sévi en 1929, les résultats que nous avons obtenus méritent de retenir l'attention, car ils sont en progression sensible sur ceux de l'exercice précédent.

Avant de vous rendre compte de l'exercice écoulé, nous tenons, suivant notre habitude, à vous entretenir rapidement de la situation de nos filiales, des valeurs composant les principaux chapitres de notre portefeuille et enfin des diverses opérations traitées au cours de l'exercice.

Les valeurs que nous détenons ont été estimées suivant la méthode que vous avez toujours approuvée.

Union Trust. — Vous avez pu constater qu'on a, depuis quelques mois, beaucoup parlé et beaucoup écrit en faveur des « Investment Trusts » qui présentent, au point de vue du placement, le maximum de sécurité et constituent l'un des meilleurs moyens de défense de l'épargne, en raison des sévères restrictions imposées par leurs statuts. Nous avons eu le plaisir de voir l'Union Trust — premier trust de placement français — cité en exemple dans de nombreux ouvrages, journaux ou revues ayant consacré des articles à cette question.

La dernière assemblée générale ordinaire de cette société a eu lieu le 25 octobre 1929. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 qui se soldaient par un bénéfice net de 3.900.000 francs, et la répartition d'un dividende de 6 %, soit 60 francs brut par action privilégiée ancienne, et 47 fr. 75 brut par action privilégiée nouvelle (assimilée maintenant à l'action ancienne).

La situation au 31 décembre 1929 fait ressortir, pour les six premiers mois de l'exercice, un bénéfice de 2.450.000 francs. En outre, le portefeuille accuse, aux cours de fin d'année, une plus-value appréciable sur les sommes pour lesquelles il est porté au bilan. C'est dire que la société a traversé sans dommages la tourmente qui s'est abattue sur la Bourse, pendant l'année 1929.

Nous vous rappelons que son capital de 50 millions est divisé en 35.000 actions privilégiées et 15.000 actions ordinaires, et qu'en mars 1929, nous avons obtenu l'introduction au marché officiel, au comptant, des 35.000 actions privilégiées.

La tenue des cours de l'action Union Trust, dans un marché déprimé, depuis plusieurs mois, atteste l'intérêt que présente la formule mise en œuvre en ce qui concerne la stabilité du placement.

Les deux dernières années de gestion ont permis à la Société, travaillant avec un capital appelé de 40 millions, de verser à son compte de profits et pertes, 9 millions et demi environ.

Le fait le plus saillant à retenir est que, pendant la longue période de baisse que nous avons traversée, elle n'a jamais enregistré de moins-value sur l'ensemble de son portefeuille, qui, au contraire, contient des participations acquises à des prix forts intéressants.

L'expérience de ces deux années montre bien qu'il est possible de faire beaucoup mieux encore, surtout si une législation appropriée permettait à la société d'user plus largement de la faculté de réaliser les plus-values de capital sans les exposer aux exigences fiscales, et de les remployer constamment à se procurer de nouveaux revenus.

Toutes ces considérations nous autorisent à avoir pleine confiance dans le développement futur de l'Union Trust.

Trust immobilier de France\*. — Nous ne reviendrons pas sur les directives qui ont présidé à la fondation de cette affaire et dont il a été donné connaissance à tous nos adhérents.

Au cours du dernier exercice, la société a porté son capital de 20 à 40 millions, conformément aux dispositions de ses statuts, et à l'autorisation donnée à son conseil par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 1929.

La dernière assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 octobre 1929. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929, qui fut d'une durée exceptionnelle de six mois.

Les actions et parts de cette société ont été introduites, l'année dernière, au marché officiel, au comptant.

Son activité continue à se développer de façon satisfaisante et les perspectives d'avenir paraissent des plus encourageantes.

Nous rappellerons que le Trust immobilier de France possède des participations importantes dans diverses affaires immobilières en pleine activité, telles que :

Société des immeubles de Paris, Société immobilière du Grand-Palais, Société des Allées d'Antin, Société immobilière de la Porte du Boulogne, le Viager Foncier, Société Malakoff-Lauriston, Société Mozart-Vignes.

La connaissance que nous avons de l'actif de ses différentes filiales nous permet d'envisager avec optimisme les destinées du Trust immobilier de France.

Colonial Trust\*. — La première assemblée générale ordinaire de cette société s'est réunie le 25 octobre et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929.

Cette première année a été, pour la société, une période d'investissement. Les dirigeants ont profité du manque de faveur des valeurs coloniales, et par suite des bas cours pratiqués sur le marché, pour effectuer des achats judicieux et, aussi sélectionnés que possible. C'est ainsi qu'en vertu même du principe de division des risques et tout en respectant les proportions déterminées par les statuts, le Colonial Trust s'est efforcé de répartir ses participations sur les pays et les colonies les plus divers, de même que sur les industries, les produits et les cultures les plus variés.

Ce n'est donc pas faire preuve d'un excès de confiance, que d'affirmer que le Colonial Trust se trouvera des mieux placés, lorsqu'une reprise mettra en relief les valeurs coloniales.

Omnium métallurgique et industriel. — Cette entreprise a porté, fin novembre 1929, son capital de 6 à 12 millions, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 1929.

Les conditions particulièrement avantageuses de cette augmentation de capital ont permis aux actionnaires anciens d'accroître le montant de leur participation et à des éléments nouveaux d'entrer dans la société ; elle a rencontré le plus vif succès. Nous avons, bien entendu, exercé tous nos droits de souscription.

L'assemblée générale ordinaire vient de se tenir le 28 février dernier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929, qui se solde par un bénéfice net de 2.063.170 fr. 85, plus le report antérieur de 414.667 fr. 13, soit un solde disponible de 8.407.628 fr. 60 contre 2.294.335 fr. 64 pour l'exercice précédent, qui était de vingt mois.

Elle a autorisé le conseil à répartir, comme précédemment, un dividende de 18 fr. brut par action ancienne et de 80 francs brut par 1/10<sup>e</sup> de part. Il a été, en outre, reporté à nouveau une somme de 648 768 fr. 91.

Le Viager Foncier\*. — En même temps que le Trust Immobilier de France, nous avons participé, dans une large mesure, à l'opération qui a porté, en septembre 1929, le capital de cette société de 7 à 15 millions.

Il nous a été possible également de mettre en portefeuille un certain nombre de parts bénéficiaires.

Nous attachons un grand prix à cette participation, en raison de la sécurité des opérations traitées par la société et des marges bénéficiaires qu'elles comportent.

Viager Foncier s'intéresse surtout aux achats d'immeubles (nue propriété et toute propriété) payables par versement d'une rente viagère. La bonne exploitation des immeubles acquis permet à la société d'encaisser des loyers d'un montant global supérieur à celui des rentes servies. D'autre part, les plus-values que prennent les immeubles, jusqu'au moment où ils deviennent propriété définitive de la société, constituent un bénéfice latent très important.

L'ensemble contribue à faire de l'action « Viager Foncier » un titre de tout premier ordre, par la sécurité qu'il présente.

Établissements Chaise\*. — La Société Chaise et Cie s'est transformée, au cours de l'année 1929, en société anonyme, sous la dénomination de « Société des Établissements Chaise », au capital de 6 millions de francs, cette opération ayant été réalisée avec le concours de l'Omnium métallurgique et industriel et celui de notre maison.

Les usines de cette société, dont le programme comprend des fabrications mécaniques et aéronautiques spécialisées, occupent 34 et 36, rue Auguste-Lançon, à Paris (XIII<sup>e</sup>), une superficie de 10.000 mètres carrés dont 8.000 couverts.

Le chiffre d'affaires est passé de 4 millions en 1923 à 20 millions en 1929, et la Société a dû, l'année dernière, pour satisfaire à son carnet de commandes, construire une troisième usine et acquérir un matériel important.

Ses bénéfices se sont accrus dans la même proportion que le chiffre d'affaires et nous avons la conviction que nous pouvons attendre d'heureux résultats de notre participation, cette entreprise joignant à sa prospérité industrielle une situation financière très saine.

Bozel-Malétra\*. — Cette société a réalisé, à fin novembre 1929, une augmentation de son capital de 88 à 100 millions. Cette opération a fait entrer dans ses caisses 39 millions, de sorte que le financement de l'exploitation paraît assuré pour une longue période.

Vous vous rappelez qu'à la fin du dernier exercice, notre groupement avait acquis un paquet notable d'actions de cette affaire dont le montant est entré peu après dans notre Portefeuille-titres, et y figure maintenant pour un chiffre important, accru par l'usage que nous avons fait de nos droits de souscription dans l'augmentation de capital.

Cette entreprise occupe une place de premier ordre dans l'industrie chimique en France et possède, en outre, des participations très étendues dans des affaires similaires en plein rendement, ce qui lui permet de lutter avec succès contre les grandes firmes étrangères.

Les titres ont été introduits au marché officiel à terme, le 4 février dernier.

Électricité Industrielle (Electrindus)\*. — Cette société, dans laquelle nous avons conservé des intérêts, a poursuivi avec activité, en 1929, le développement de son programme d'études et de travaux.

C'est ainsi que la puissance de pointe disponible de la centrale du lac d'Oo est passée de 24 à 33.000 CV. Quand tous les travaux de percement et d'équipement (lacs du Portillon, de la Basse-Pique, Lac Glacé, et ultérieurement de la Haute-Vallée et de l'Ourarade) seront terminés, la société possédera une puissance de 150.000 CV et comptera parmi les plus importantes entreprises de production d'énergie électrique en France.

Au cours de l'exercice, nous avons participé, tant pour notre compte que pour le compte de nos filiales, aux augmentations de capital de l'Énergie industrielle, des Établissements Chaise, de la Société financière Cuivre et Pyrites, du Trust immobilier du France, de la Société Bozel-Malétra, à la constitution de la Dalmatienne, à l'émission des parts Omnium Lyonnais, et à d'autres opérations de moindre importance, sur lesquelles nous ne nous étendrons pas. Ces valeurs augmentent le nombre des affaires dans lesquelles nous sommes intéressés et concourent à la division de nos risques, ce qui a toujours été le souci primordial de votre conseil, dans la gestion de votre portefeuille-titres.

## LE BILAN

Répartition des bénéfices.

.....  
Si nos propositions vous agréent, il sera distribué, sous déduction des impôts, un dividende de 120 fr. aux 40.000 actions « P », 67 fr. 50 aux 10.000 actions « O » (ces 50.000 actions constituant le capital actuel), et 53 fr. 55 aux parts (1/4 de parts).

Il convient, en effet, de rappeler ici que notre société a porté son capital de 20 à 50 millions, le 25 juin 1929, et que les 30.000 titres créés ont été émis jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1929.

Ces dividendes seront payables à la date que fixera le conseil, contre remise du coupon n° 11 pour les actions et du coupon n° 2 pour les parts.

Le rapport des commissaires aux comptes, dont vous allez prendre connaissance, est très détaillé et vous donne sur les différents postes du bilan toutes explications utiles.

Au cours de l'exercice, nous avons eu à déplorer la perte de notre collègue, M. Albert Garnier, décédé en juin dernier après une longue maladie.

M. Garnier avait apporté à l'U. S. F. et à ses filiales, un concours précieux, par sa grande expérience des affaires coloniales, sa haute intelligence et son activité jointe à un dévouement absolu. Aussi, sommes-nous certains d'interpréter votre pensée en adressant à sa famille toutes vos condoléances et l'expression renouvelée de nos regrets.

Nous vous demanderons de donner à sa succession *quitus* définitif de sa gestion.

Nous avons eu à enregistrer, au cours de l'exercice, la démission de MM. Jean Beurrier et François Combes, leurs nombreuses occupations ne leur ayant plus permis de nous continuer leur collaboration.

Nous vous demanderons de leur donner également *quitus* définitif de leur gestion.

Conformément à l'article 20 des statuts, le sort a appelé au renouvellement de leur mandat, MM. Charles Lépine et Frédéric Thouvenin, dont nous soumettons la réélection à la ratification de vos suffrages.

Aux termes de l'article 20 des statuts, il vous appartient de nommer les commissaires aux comptes pour l'exercice 1930, et de fixer leur rémunération. MM. Henri Léon et Jean Lamoussière, commissaires sortants, sont rééligibles.

Nous vous rendrons compte verbalement des opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Nous vous demanderons de nous en donner acte et de nous renouveler, pour l'exercice 1930, les autorisations prévues par la loi.

.....

Troisième résolution

Réélection de M. Charles Lépine, 31, rue de Turenne, à Grenoble, et de M. Frédéric Thouvenin, 1, rue de Stockholm, à Paris.

---

Union syndicale financière

(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 ont été approuvés par l'assemblée du 2 avril : ils se soldent par un bénéfice net de 7.446.133 francs, et compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 9.815.945 francs contre 5.638.974 francs précédemment.

Le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur de 120 francs brut par action, pour un capital de 50 millions, les 30.000 actions nouvelles émises en 1928 ayant été créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1929.

---

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des finances

(*La Journée industrielle*, 4 mai 1930)

Boemare, directeur de l'Union syndicale financière.

---

Union syndicale financière

(*Le Journal des finances*, 9 mai 1930)

MM. les actionnaires et porteurs de parts de l'Union syndicale financière sont informés que le dividende de l'exercice 1929 sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin 1930, aux caisses de la société 64 bis, rue La-Boétie, et aux caisses du siège social et des agences de la Banque Nationale de Crédit à raison de :

100 fr. 80 net par action P nominative, sur présentation des certificats :

89 fr. 822 net par action P au porteur, contre remise du coupon n° 11 ;

41 fr. 857 net par quart de part de fondateur contre remise du coupon n° 2.

---

Comptes rendus des assemblées générales d'actionnaires

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 septembre 1930)

Constitution : en 1923, pour 50 ans. Objet : tous syndicats et sociétés quelconques, affaires de banque, immobilières, matières premières, travaux publics et particuliers, soumissions, assurances, publicité, presse, impression. Capital : 50 millions de francs en 50.000 actions de 1.000 fr., dont 40.000 P et 10.000 O. Il existe 5.000 parts bénéficiaires divisées en fractions d'un quart et représentées par 20.000 titres sans

valeur nominale, Répartition : 5 % à la réserve légale ; 7 % d'intérêt non cumulatif aux actions. Sur le surplus : somme à fixer par le conseil pour réserve extraordinaire ou report à nouveau et sur le reliquat : 10 % au conseil ; 70 % aux actions et 30 % aux parts.

Tenue le 2 avril, l'assemblée des actionnaires de l'Union syndicale financière a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier. Le bénéfice net ressort à 7.446.133 fr. contre 5.638.428 fr. en 1928 et le solde disponible, compte tenu du report antérieur, atteint 9.815.815 fr. contre 5.638.974 fr. précédemment

Voici d'ailleurs, comparés l'un à l'autre, les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices.

|                             | 1928                | 1929                |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>CHARGES</b>              |                     |                     |
| Frais généraux              | 2.994.640 57        | 2.???.???.03        |
| Impôts divers               | —                   | ???                 |
|                             | <u>2.994.640 37</u> | <u>4.218.9?? ??</u> |
| <b>PRODUITS</b>             |                     |                     |
| Intérêts et produits divers | 8.633.038 41        | 11.6?5.037 41       |
| Rappel des charges          | 2.994.640 37        | 4.218.9?? ??        |
| Bénéfices net               | 5.638.115 87        | 7.448.1?5 ?0        |
| Report antérieur            | 315 52              | 2.300.812 49        |
| Solde disponible            | <u>5.638.974 89</u> | <u>9.815.945 89</u> |

Il sera distribué, sous déduction des impôts, un dividende de 129 fr. aux 10.000 actions P., 67 fr. 50 aux 10.000 actions O (ces 50.000 actions constituant le capital actuel), et 53 fr. 25 aux parts (1/4 de parts).

Il convient, en effet, de rappeler que la Société a porté son capital de 20 à 50 millions, le 25 juin 1928, et que les 30.000 tires créés ont été émis jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1929. En outre, la répartition ci-dessous comparée à la précédente a été adoptée.

| Répartition      | 1928                | 1929                |
|------------------|---------------------|---------------------|
| Réserve légale   | 281.9.1 40          | 372 306 65          |
| Aux actions      | 2.400.000 00        | 2.975.000 00        |
| Aux obligations  | —                   | 2.500.000 00        |
| Au conseil       | 153.669 00          | 393.652 22          |
| Report à nouveau | 2.364.812 49        | 2.500.987 02        |
|                  | <u>5.638.974 89</u> | <u>9.815.945 89</u> |

Au cours de l'exercice, l'U.S.F. a participé, tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, aux augmentations de capital de l'Énergie Industrielle, des Établissements Chaise, de la Société financière Cuivre et Pyrites\*, du Trust Immobilier de France, de la

Société Bozel-Malétra, à la constitution de la Dalmatienne, à l'émission des parts Omnium Lyonnais, et à d'autres opérations de moindre importance. Ces valeurs augmentent le nombre des affaires dans lesquelles la société est intéressée et concourent à la division des risques, ce qui a toujours été le souci primordial du conseil, dans la gestion du portefeuille-titres.

Le rapport du conseil d'administration rappelle qu'il a, l'an dernier, exposé longuement les raisons qui ont déterminé la conception et l'application du programme: contribuer dans la mesure des moyens à la gestion d'une quote-part du portefeuille français, tant par la société elle-même, que par ses filiales, sociétés de placement créées suivant le principe des trusts de sécurité anglo-saxons.

Le développement de ce programme conduit l'Union syndicale financière à jouer le rôle, qui s'accroîtra d'année en année, d'un important Omnium comprenant, à côté d'investissements dans diverses affaires industrielles spécialisées des participations dans des organismes de nature à s'adapter aux formules nouvelles que nous préconisons.

En dépit de la crise boursière qui a sévi en 1929, les résultats obtenus méritent de retenir l'attention car ils sont en progression sensible sur ceux de l'exercice précédent.

Le rapport signale en outre la bonne marche des filiales : Union Trust, Trust immobilier de France, Colonial Trust, Omnium métallurgique et industriel, le Viager foncier, Établissements Chaise, Bozel Malétra et Électricité Industrielle.

Les deux derniers bilans au 31 décembre se juxtaposent ainsi :

|                                  | 1928                  | 1929                  |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF</b>                     |                       |                       |
| Portefeuille immobilier          | 2 00                  | 2.694.374 15          |
| Actionnaires                     | 7.500.000 00          | 7.500.000 00          |
| Espèces banques, caisses, report | 27.045.282 54         | 30.221.141 36         |
| Portefeuille effets              | 2.114.912 15          | 3.491.600 75          |
| Comptes courants                 | 11.272.607            | 13.053.728 64         |
| Avances sur garanties            | 8.926.292 40          | —                     |
| Portefeuille-titres              | 37.786.400            | 66.464.445 50         |
| Compte d'ordre et divers         | 8.053.827 10          | 1.495.574 48          |
|                                  | <u>101.799.424 55</u> | <u>123.921.364 88</u> |
| <b>PASSIF</b>                    |                       |                       |
| Capital                          | 50.000 000 00         | 50.000 000 00         |
| Réserve légale                   | 391.633 79            | 673.555 19            |
| Réserve générale                 | 10.882.959 03         | 10.332.959 03         |
| Comptes courants                 | 81 860.164 60         | —                     |
| Créditeurs divers                | 429.103 02            | 51.792.855 09         |
| Comptes d'ordre et divers        | 2 605.649 22          | 756.649 08            |
| Report antérieur                 | 546 82                | 2.369.812 49          |
| Bénéfice de l'exercice           | 5.638.428 07          | 7.446.133 40          |

|  |                |                |
|--|----------------|----------------|
|  | 101.799.424 55 | 123.921.364 88 |
|--|----------------|----------------|

Ainsi qu'il est facile de le voir par l'examen du bilan, la situation de la Société apparaît très satisfaisante : trésorerie large, réserves bien dotées, bénéfices sensiblement accrus.

L'actif et le passif se totalisent par 123.921.364 francs 88 contre 161.799.424 fr. 53 au 31 décembre 1928.

A l'actif, le Portefeuille Immobilier, le Mobilier, les Coffres, les Aménagements s'élèvent, déduction faite de 1.510.890 fr. d'amortissements, à 2 millions 694.874 fr. 15.

Cette somme comprend — outre les dépenses d'installations nouvelles qui ont été effectuées au cours de l'exercice écoulé — une importante participation dans le capital de la société civile « La-Boétie », propriétaire de l'immeuble dans lequel la société est installée.

Les actionnaires figurent sans changement pour 7.500.000 francs. On sait que ce montant représente les trois derniers quarts non appelés sur les 10.000 actions ordinaires émises et souscrites en 1928.

Les Espèces en banques, en caisse et en report s'élèvent à 30.212.141 fr. 36.

Les Effets en portefeuille se totalisent, suivant relevé détaillé par 2.491.600 fr. 75.

Les Comptes-courants débiteurs d'ensemble 12.053.728 fr. 64 sont des comptes réalisables qui ont, pour la plupart, une contrepartie en titres.

Le Portefeuille-titres, qui s'élève à 66 millions 464.445 fr. 50, comprend en majeure partie des titres cotés, de négociation facile et qui ont été estimés avec prudence.

Les titres non cotés sont surtout représentés par les actions ordinaires des filiales de la société.

Les comptes d'ordre et divers forment un total de 1.450.574 fr. 48 et se rapportent principalement aux impôts avancés à l'administration de l'Enregistrement par l'Union syndicale financière, pour le compte de ses actionnaires et de ses porteurs de parts.

Au passif le capital reste sans changement à 50 millions.

La réserve légale est passée de 391.633 fr. 79 à 675.585 fr. 19, par suite de l'attribution de 281.921,40 votée par la dernière assemblée générale.

La réserve générale figure pour 10.882.951 fr. 03.

Signalons, à ce propos, que conformément au dernier alinéa de l'article 47 des statuts, les actions O n'ont aucun droit sur cette réserve constituée en décembre 1928.

Les créiteurs divers, 51.792.155 fr. 69, comprennent des comptes de chèques, des comptes courants, les comptes des filiales de la société et divers comptes d'affectations spéciales. Sur ce montant, les comptes à vue figurant pour 20 millions environ.

Les comptes d'ordre et divers, qui s'élèvent à 756.039 fr. 68, représentent certaines provisions pour frais ou impôts à payer et quelques comptes transitoires.

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs M. Charles Lépine, M. Frédéric Thouvenot, dont les pouvoirs expirent à la date de la présente assemblée générale, par suite de leur désignation par tirage au sort, conformément à l'article 20 des statuts.

Cet important omniun accentue, avec son extension, le rythme de ses résultats. Le dernier bilan révèle l'excellente allure des divers comptes et permet d'escompter, dans l'avenir, l'ampleur que peut prendre cette entreprise.

On nous dit que l'Union syndicale financière viendrait de prendre le contrôle de la Société des Publications Périodiques Desfossés, qui avait appartenu au groupe Homberg.

L'Union syndicale financière songerait, par ailleurs, à augmenter son capital, actuellement de 50 millions, et le porterait à 100 millions,

---

**Société des Cafés de l'Indochine**  
(*La Journée industrielle*, 6 décembre 1930)

L'assemblée a ratifié la nomination de M. J Vannier en qualité d'administrateur, en remplacement de l'Union syndicale financière, démissionnaire.

---

Conseillers du commerce extérieur de la France  
(*La Journée industrielle*, 27 janvier 1931)

Albert Stockhammer, vice-président de l'Union syndicale financière, président du Trust immobilier de France

---

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE  
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1931)

L'assemblée ordinaire du 9 mai, présidée par M. Siaume, président du conseil, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 qui se traduisent par une perte de 2.633.828 francs, ramenée, après déduction du solde bénéficiaire précédent de 883.946 francs, à 1.749.882 francs, qu'il a été décidé de reporter à nouveau.

*Quitus* spécial et définitif a été donné à la succession de M. Ch. Lépine, administrateur décédé. MM. le baron Conrad de Traversay et François Férier ont été réélus administrateurs.

---

Union syndicale financière  
(*Le Journal des finances*, 15 mai 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 9 mai a approuvé le bilan au 31 décembre 1930, ainsi que le compte de profits et pertes. Après amortissements de 883.946 fr. 15 sur le débit du compte de profits et pertes, le solde débiteur s'élève à 1.749.882 fr. 15. Une réserve de 12 millions 600.000 francs existe au passif, pour « fluctuation du portefeuille ».

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1931)

L'Union syndicale financière (de M. Siaume qui a fondé l'Union Trust et la Colonial Trust\* que préside M. Monguillot) va, dit-on, réduire son capital. Cela n'étonnera personne.

---

Notre carnet financier  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 juin 1931)

L'UNION SYNDICALE FINANCIÈRE, a tenu son assemblée générale le 9 mai 1931. L'assemblée était présidée par M. Amédée Siaume. Cette société, nous le rappelons, a été fondée en 1922, et, réalisant son principal objet, a pris d'importantes participations dans des sociétés coloniales.

Les comptes présentés à l'assemblée ont été approuvés. Il a été prévu une réserve de 12.500.000 francs pour le poste « Fluctuations du portefeuille ». La société n'a pas échappé à la crise actuelle et aucun dividende ne pourra être distribué cette année.

---

ABSORPTION DU TRUST IMMOBILIER DE FRANCE

Revue du marché  
(*Le Journal des finances*, 3 juillet 1931)

L'UNION SYNDICALE FINANCIERE se traite vers 300. On annonce l'absorption de cette société par le Trust Immobilier de France, la dissolution anticipée sera proposée à une assemblée extraordinaire convoquée pour le 4 août.

Les actions privilégiées TRUST IMMOBILIER DE FRANCE n'ont fait l'objet d'aucune cotation depuis le début d'avril, où elles s'étaient négociées à 505 ; le 1/10, de part, dont le dernier cours inscrit de 510 remonte au 15 septembre dernier, est offerte à 230. L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 4 août, qui doit statuer sur l'absorption de l'Union syndicale financière, comporte également l'augmentation de capital, l'unification des actions O et P, la division des parts bénéficiaires.

---

Revue du marché  
(*Le Journal des finances*, 5 août 1931)

Aucune transaction sur le TRUST IMMOBILIER DE FRANCE ainsi que sur l'UNION SYNDICALE FINANCIÈRE. Les assemblées extraordinaires convoquées pour le 4 août par ces deux sociétés à l'effet d'approuver l'absorption, par le Trust immobilier de France, de l'Union syndicale financière sont reportées, faute de quorum, au 28 août.

---

TRUST IMMOBILIER DE FRANCE  
UNION SYNDICALE FINANCIÈRE  
(*Le Journal des finances*, 4 septembre 1931)

Les actions ordinaires et privilégiées, ainsi que les parts TRUST IMMOBILIER DE FRANCE sont sans marché. L'assemblée ordinaire du 28 août a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1931 et décidé le report à nouveau du bénéfice de 155.208 fr., s'ajoutant au report antérieur de 595.674 fr. L'assemblée extraordinaire a, de son côté, approuvé provisoirement l'apport-fusion fait par l'Union syndicale financière (à l'exception de 20.000 actions du Trust Immobilier de France possédées par elle)

moyennant 20.000 actions de 500 fr., portant ainsi le capital de 40 à 50 millions. Elle a transformé la raison sociale qui est changée en « Compagnie d'exploitations industrielles, électriques et immobilières »[(Indelim)]. Enfin, elle a unifié les actions O et P en une seule catégorie, jouissant des mêmes droits, divisé les 2.000 parts en vingtièmes, et reporté la clôture de l'exercice social au 30 septembre au lieu du 30 juin.

De son côté, l'assemblée extraordinaire de l'UNION SYNDICALE FINANCIÈRE du 28 août a approuvé l'apport de l'actif social à la société précédente à titre de fusion, contre attribution de 20.000 actions nouvelles de 500 francs entièrement libérées. L'échange des titres se fera à raison de 1 action privilégiée Union syndicale financière contre 1 action Compagnie d'exploitations industrielles, électriques et immobilières. L'échange des parts se ferait également titre pour titre.

---

*(Le Journal des finances, 23 octobre 1931)*

La COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ÉLECTRIQUES ET IMMOBILIÈRES, née de la fusion, qui remonte à quelques mois à peine, du Trust Immobilier de France et de l'Union syndicale financière, vient d'être mise en liquidation judiciaire par jugement du 19 octobre. Rappelons que l'absorption de l'Union syndicale avait donné lieu à une augmentation de capital de 10 millions qui avait porté le fonds social à 50 millions.

Depuis plusieurs mois déjà, les actions et les parts de l'ancien Trust immobilier de France n'ont fait l'objet d'aucune transaction.

---

Revue hebdomadaire du marché financier  
*(La Petite Gironde, 25 octobre 1931)*

Le groupe de l'Union syndicale financière vient d'être fortement touché par la mise en liquidation de la **Compagnie d'exploitations industrielles électriques et immobilières** qui avait été fondée, il y a quelques mois, par la fusion du Trust Immobilier de France et de l'Union syndicale financière.

---

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ELECTRIQUES ET IMMOBILIERES  
*(L'Information financière, économique et politique, 13 janvier 1932)*

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 12 janvier en assemblée ordinaire convoquée extraordinairement, sous la présidence de M. Stockhammer.

Le rapport présenté par le conseil expose qu'en raison de la soudaine et brutale aggravation de la crise, le programme envisagé n'a pu être réalisé et qu'ainsi la société a été mise brusquement en difficultés du fait de l'impossibilité où elle s'est trouvée d'élargir sa trésorerie par la réalisation de l'augmentation de capital prévue, d'obtenir des réglemētés suffisants de ses débiteurs, de procéder à la réalisation de titres à des cours ne consacrant pas une perte excessive, d'obtenir le maintien des facilités de caisse et d'escompte dont elle disposait jusqu'au mois de septembre, enfin d'utiliser la majeure partie de ses disponibilités en banque.

Par ailleurs, la Société avait à faire face à certains décaissements et échéances. Il fallait donc choisir entre la réalisation à vil prix des éléments d'actif afin d'alimenter la trésorerie sociale et la liquidation judiciaire qui permettait d'obtenir des délais et aménagements permettant de tirer le meilleur parti de l'actif social.

C'est cette dernière solution qui a été jugée la plus sage et la société a été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement en date du 19 octobre dernier.

Le rapport du conseil analyse ensuite les causes profondes des embarras sociaux et il en tire une double conclusion : d'une part, l'impossibilité actuelle de faire une estimation raisonnable de l'actif en conséquence des variations de la capacité d'achat de la monnaie, ce qui entraîne l'impossibilité pour un débiteur consciencieux de s'engager à une répartition immuablement fixée, et la nécessité d'un concordat comportant une répartition fixe augmentée d'une répartition éventuelle à prélever sur les bénéfices futurs de la société ; d'autre part, l'impossibilité de prévoir les dates où telle ou telle partie de l'actif pourra être réalisée sans préjudice aux intérêts de la masse, ce qui conduit nécessairement à un règlement concordataire de longue durée dans lequel les premières échéances sont modérées.

Voici donc le projet de concordat de 75 % proposé par le conseil ; .

1° Un dividende minimum de 50 % payable en dix annuités ainsi définies :

2 1/2 % payables dix-huit mois après la date à laquelle l'homologation définitive du présent concordat aura acquis la valeur d'une décision de justice passée en force de chose Jugée ;

2 1/2 % payables un an après le premier versement ;

2 1/2 % payables un an après le premier dividende ;

5 % payables un an après le deuxième dividende ;

5 % payables un an après le troisième dividende ;

5 % payables un an après le quatrième dividende ;

5 % payables un an après le cinquième dividende ;

5 % payables un an après le sixième dividende ;

5 % payables un an après le septième dividende ;

7 1/2 % payables un an après le huitième dividende ;

7 1/2 % payables un an après le neuvième dividende.

2° Un dividende complémentaire de 25 % constitué uniquement par l'affectation au paiement de ces 25 % de la totalité des bénéfices nets éventuels de la société, lesdits bénéfices nets résultant du compte de Profits et Pertes après dotation de la réserve légale et avant le service de l'intérêt statutaire aux actionnaires.

3° Trois commissaires au concordat seront désignés par l'assemblée des créanciers pour suivre les opérations sociales et notamment donner au conseil leur avis sur l'opportunité de procéder à telle ou telle réalisation d'actif,

L'assemblée, à l'unanimité, a donné son approbation aux termes dudit concordat et conféré au conseil tous pouvoirs pour le présenter et accomplir les formalités nécessaires pour obtenir son vote et son homologation.

---

Énergie industrielle\*  
(*Le Journal des finances*, 22 juillet 1932)

Les échanges se sont pourtant pas mal développés en Energie Industrielle et l'on traite de 400 à 500 titres par séance, mais des ventes pour compte suisse s'offrent sans répit à la contre-partie. C'est pour la liquidation de l'Union syndicale qu'opère M. Stockhammer. Il y avait, paraît-il, 18.000 titres à liquider qui ne seraient pas loin d'être épuisés.

---

Compagnie d'exploitation industrielle électrique et immobilière  
(I.N.D.E.L.I.M.)  
(*La Journée industrielle*, 8 avril 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1932 accusant une perte de 11.279.209 fr. ramené à 10.540.100 fr. par imputation du report créditeur antérieur de 739.108 fr. Dans cette perte, les comptes irrécouvrables, commissions et intérêts payés, etc., figurent pour 3 millions 91.360 fr. et la perte sur réalisation du portefeuille-titres pour 5.141.965 francs, le surplus étant représenté par les frais généraux.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à MM. Boemare, Drancourt, Férier, Ouvrard <sup>6</sup>, Vignes et Macquart, administrateurs démissionnaires. La nomination de MM. Chartier et Thouvenin aux fonctions d'administrateur a été ratifiée.

Le rapport rappelle que la société, mise en liquidation judiciaire le 12 octobre 1931, a obtenu son concordat en février.

---

Au sujet de la Cie [nationale] du Rhône  
(*Mémorial de la Loire*, 9 février 1935)

.....  
C'est de cette époque [novembre 1935] que date la nomination à la vice-présidence de M. P.-M. Durand, de l'Energie industrielle et du groupe Siaume-Stockhammer.

Est-ce une « insinuation hasardée » de dire que ce groupe s'est distingué dans les affaires de l'Union Trust, de l'Union syndicale financière, du Trust immobilier de France, et de la Banque de l'Union régionale de Tours

---

Banque de l'Union régionale  
(*Le Nouvelliste de Bellac*, 7 mars 1935)

.....  
M<sup>e</sup> Batardon déclare que les trois sociétés : Banque de l'Union Régionale, l'Union syndicale financière, ayant son siège à Paris, 60, rue de La-Boétie, et la Foncière du Centre ayant son même siège 60, rue de La-Boétie (toutes les trois en liquidation judiciaire), ayant un même et commun administrateur délégué, M. Siaume, ne formaient qu'un bloc étroitement solidaire. Que ces trois sociétés présentaient pour l'Union syndicale financière, qui était la banque principale, et les deux autres des filiales, les avantages suivants.

Cette combinaison des trois sociétés solidaires permettait à l'U. S. F. de créer un marché factice sur ses propres titres et sur ses valeurs en portefeuille et d'attribuer aux valeurs négociés des cours également factices.

Ces trois sociétés se transmettaient ainsi pour des millions et des millions de leurs titres par de simples écritures, suivant leurs besoins et annulaient ensuite l'opération en sens inverse.

---

<sup>6</sup> Samuel Ouvrard : né le 4 février 1872 à Saint-Médard-de-Rouillac (Charente). Négociant en vins, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 25 mai 1924) comme président du tribunal de commerce de Tours. Banquier, administrateur du Trust immobilier de France (groupe Siaume), des Cafés de l'Indochine et des Caoutchoucs de Kompong-Thom. Domicilié villa Surka à Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire).

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ÉLECTRIQUES ET IMMOBILIERES  
« INDELIM »

*(L'Information financière, économique et politique, 25 juillet 1935)*

L'assemblée ordinaire du 24 juillet a approuvé les comptes arrêtés au 30 septembre 1934 qui présentent un solde débiteur de 29 millions 816.660 francs, formant, avec les pertes précédentes, un total déficitaire de 56.065.727 francs pour lequel il n'existe, hors de la réserve légale, aucune provision pour les moins-values affectant, notamment, les postes installations, banques et banquiers, portefeuille-titres et Immobilier, actionnaires et débiteurs. La perte accusée ne comprend pas non plus 6.000.000 de francs d'intérêts réclamés par un créancier.

M. Siaume, ayant démissionné, a reçu quitus de sa gestion. M. Lamoussière a été nommé administrateur pour 3 ans.

L'assemblée extraordinaire, réunie ensuite, a décidé la dissolution anticipée de la société, nommant comme liquidateurs MM. Lamoussière, Denaix et Cormier.

---